

Page de garde de la fiche de données de sécurité

révisée le 06/03/2026 / remplace la version du k. A.

La page de garde complète la fiche de données de sécurité existante portant le
nom commercial : Novasil M-SP 7265
Version : 16/12/2025

Identification du produit :

Nom commercial Novasil M-SP 7265
Utilisation prévue Colle d'étanchéité

Fournisseur transmettant la fiche de données de sécurité :

Hermann Otto GmbH
Krankenhausstraße 14
D-83413 Fridolfing
Tél. : +49 (0) 8684 9080
msds@otto-chemie.de

Numéro d'urgence national : 145 (joignable 24h/24, Tox Info Suisse, Zurich ;
pour les appels depuis la Suisse, informations en
allemand, français et italien)

Informations destinées aux utilisateurs concernant :

Section 7

Aucune mesure particulière n'est requise en cas d'utilisation conforme. Aucune exigence particulière n'est requise pour les locaux de stockage et les récipients. Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.

Section 8

Substance	Numéro CAS	Valeur MAK (SUVA)
Méthanol	N° CAS 67-56-1	260 mg/m ³

Le port de gants de protection en nitrile et de lunettes de protection est recommandé.

Section 13

Éliminer les récipients ouverts avec les ordures ménagères après durcissement. Les petites quantités peuvent être éliminées directement avec les ordures ménagères.

Section 15

Classe de danger pour l'eau 2 (auto-classification), nettement dangereux pour l'eau.

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.01.2026 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 14.01.2026

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/ l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit: Novasil M-SP 7265**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**
- **Emploi de la substance / de la préparation Agent d'étanchéité/ Colle .**
- **Utilisations déconseillées** Respecter les indications de la fiche technique
- **1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Hermann Otto GmbH
Krankenhausstraße 14
D-83413 Fridolfing
Tel.: 0049/(0)8684/908-0
Fax.: 0049/(0)8684/908-1840
- **Service chargé des renseignements:**
Tél.: 0049- (0)8684- 908- 2363 (-4300)
E-Mail: msds@otto-chemie.de
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence**
+33 172 11 00 03 (Carechem 24)
Numéro d'appel d'urgence 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou de la préparation**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant
- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger** néant
- **Indications complémentaires:**
Pendant la mise en oeuvre et le durcissement une bonne ventilation doit être assurée.
EUH208 Contient triméthoxyvinylsilane, N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine. Peut produire une réaction allergique.
EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
- **2.3 Autres dangers**
Pendant l'application et le durcissement du matériau, des substances chimiques sont libérées dans l'air (voir point 11). Veiller donc à une bonne aération de la pièce et, si nécessaire, à une aspiration.
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**
Ce produit ne contient aucun composant présentant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission dans des quantités égales ou supérieures à 0,1 %.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Préparations**
- **Description:** Colle-mastic à base de polymères à terminaison silane

(suite page 2)

CHF

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.01.2026 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 14.01.2026

Nom du produit: Novasil M-SP 7265

(suite de la page 1)

Composants dangereux:

CAS: 2768-02-7	triméthoxyvinylsilane	<2,5%
EINECS: 220-449-8	Flam. Liq. 3, H226; Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1B, H317	
CAS: 1760-24-3	N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	<1%
EINECS: 217-164-6	Eye Dam. 1, H318; Aquatic Chronic 2, H411; Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1, H317	

Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

Les matières premières particulières présentant un risque d'inhalation sont inextricablement liées au produit et n'entraînent donc pas de classification du produit pour les risques d'inhalation. En raison des propriétés physiques du produit, l'exposition aux particules par inhalation n'est pas possible.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours**Après inhalation:**

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction**Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil de protection respiratoire.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

(suite page 3)

CHF

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.01.2026 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 14.01.2026

Nom du produit: Novasil M-SP 7265

(suite de la page 2)

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Tenir compte au point 8: protection individuelle.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

· **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec les aliments.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

· **No CAS Désignation de la substance % Type Valeur Unité**

· **Valeurs limites d'exposition supplémentaires pour les dangers possibles lors du traitement:**

67-56-1 méthanol

VME (Suisse) Valeur momentanée: 520 mg/m³, 400 ppm

Valeur à long terme: 260 mg/m³, 200 ppm

H B SSc;

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection des mains:** Gants de protection

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Matériau de gants recommandé: Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: > 0,4 mm

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Délai de rupture du matériau constitutif des gants: 10 - 30 min

· **Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection

· **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

CHF

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.01.2026 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 14.01.2026

Nom du produit: Novasil M-SP 7265

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales.**
- **État physique** Liquide
- **Couleur:** Selon désignation produit
- **Odeur:** Caractéristique
- **Point de fusion/point de congélation:** Non déterminé.
- **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** Non applicable.
- **Limites inférieure et supérieure d'explosion**
- **Inférieure:** Néant.
- **Supérieure:** Néant.
- **Point d'éclair** Non applicable (méthodes d'essai pour le point d'éclair non valables pour les substances pâteuses et les liquides très visqueux)
- **Température de décomposition:** Non déterminé.
- **pH** Non applicable.
- **Viscosité:** Non déterminé.
- **Solubilité**
- **l'eau:** Pas ou peu miscible
- **Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)** Non déterminé.
- **Pression de vapeur:** Non applicable.
- **Densité et/ou densité relative**
- **Densité:** voir la fiche technique
- **Densité relative.** Non déterminé.
- **Densité de vapeur:** Non applicable.
- **Densité de vapeur relative** Non déterminé.
- **Caractéristiques des particules** Non déterminé.
- **9.2 Autres informations**
- **Forme:** Pâteuse
- **Température d'inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
- **Informations concernant les classes de danger physique**
- **Aérosols** néant
- **Liquides inflammables** néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
Éviter un échauffement fort.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Le contact avec l'humidité de l'air, l'eau et les agents protiques produit du méthanol.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 5)

CHF

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.01.2026 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 14.01.2026

Nom du produit: Novasil M-SP 7265

(suite de la page 4)

10.6 Produits de décomposition dangereux: Voir point 5.2

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

· **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

2768-02-7 triméthoxyvinylsilane

Oral LD50 7.100 mg/kg (rat)

Dermique LD50 3.200 mg/kg (rab)

Inhalatoire LC50/4 h 16,8 mg/l (rat)

1760-24-3 N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine

Oral LD50 2.995 mg/kg (rat)

Dermique LD50 >2.000 mg/kg (rab)

· **Effet primaire d'irritation:**

· **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

dermal: non sensibilisant

Source: rapp. du test OECD 406

Rapport d'essai selon OECD Guideline 406 (Guinea Pigs)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Autres indications (sur la toxicologie expérimentale):**

Le produit s'hydrolyse sous formation de méthanol (n° CAS 67-56-1). Le méthanol est toxique par inhalation, par ingestion et par contact avec la peau. Le méthanol provoque des affections des organes. Le méthanol est facilement inflammable. L'inhalation d'aérosols peut nuire à la santé.

11.2 Informations sur les autres dangers

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité** Pas d'autres informations importantes disponibles

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Autres indications:** Produit non biodégradable.

(suite page 6)

CHF

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.01.2026 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 14.01.2026

Nom du produit: Novasil M-SP 7265

(suite de la page 5)

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Ce produit ne contient aucun composant présentant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission dans des quantités égales ou supérieures à 0,1 %.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Evacuation conformément aux prescriptions légales.
Après le durcissement, les matières peuvent être éliminées comme ordures ménagères ou ordures industrielles. Les matières non utilisées (liquides, pâteuses) doivent être éliminées comme ordures dangereuses.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**
Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA**
- **Classe** néant
- **14.4 Groupe d'emballage**
- **ADR, IMDG, IATA** néant
- **14.5 Dangers pour l'environnement**
- **Marine Polluant:** Non
- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.
- **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** Non applicable.
- **Indications complémentaires de transport:** Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.

(suite page 7)

CHF

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.01.2026 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 14.01.2026

Nom du produit: Novasil M-SP 7265

"Règlement type" de l'ONU:

néant

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales:

Classement des liquides pouvant polluer les eaux: classe B (Classification propre)

VOCV (CH) Teneur en VOC <3% (selon l'ordonnance suisse, RS 814.018)

Indications pour le Statut d'Enregistrement International:

Figure sur les inventaires suivants ou leur est conforme:

REACH - Europe	énumérés
NZIoC - New Zealand	énumérés
AICS - Australia	énumérés
IECSC - China	énumérés
ENCS - Japan	ne figurent pas
DSL - Canada	énumérés
ECL - Korea	ne figurent pas
TSCA - USA	énumérés
TCSI- Taiwan	ne figurent pas
PICCS - Philippines	énumérés

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

(suite page 8)

CHF

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.01.2026 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 14.01.2026

Nom du produit: Novasil M-SP 7265

(suite de la page 7)

Phrases importantes*H226 Liquide et vapeurs inflammables.**H317 Peut provoquer une allergie cutanée.**H318 Provoque de graves lésions des yeux.**H332 Nocif par inhalation.**H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.***Date de la version précédente: 16.12.2025****Numéro de la version précédente: 5****Acronymes et abréviations:***ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route**IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods**IATA: International Air Transport Association**GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals**EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances**ELINCS: European List of Notified Chemical Substances**CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)**LC50: Lethal concentration, 50 percent**LD50: Lethal dose, 50 percent**PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic**vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative**Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3**Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4**Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1**Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1**Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B**Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2**** Données modifiées par rapport à la version précédente**

CHF